

Octobre
2025

MAZIÈRES INFOS

n°257

Le bulletin d'information mensuel de la commune



14 octobre

Permanence cartes supérette
API

19 octobre

Repas des aînés

24 octobre

Restaurant éphémère

29 octobre

Ouverture de la supérette API
& inauguration

29 & 31 octobre

Permanence cartes supérette
API

10 novembre

Concours de belote (US PUY
MAZ TESS)

ACCUEIL DU PUBLIC DE LA
MAIRIE

Lundi au vendredi :

13 h 30 - 18 h 00

Samedi : 9 h 30 - 12 h 00

Tél mairie : 02.41.62.35.12

Tél urgence : 06.04.06.51.58

mairie@mazieres-en-mauges.fr



www.mazieres-en-mauges.fr



Le Conseil Municipal du 02 octobre, en bref

Convention Territoriale Globale et convention de coopération intercommunale

Pour rappel, la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 a été signée en 2024 par Mazières, l'Agglomération, ses communes membres et la CAF de Maine-et-Loire.

La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, l'animation de la vie sociale ou encore l'accès aux droits, le logement et la mobilité sont autant de sujets traités par cette convention.

L'objectif est d'optimiser l'utilisation des services et équipements du territoire et d'en faire bénéficier les habitants grâce à une meilleure coopération, une plus grande efficacité et la complémentarité des interventions. Quelques exemples d'actions : sensibilisation des personnels d'accueil de loisirs au handicap, soutien à la vie associative et notamment les centres sociaux, mise en place d'un réseau des responsables des structures de multi-accueil, mise en place de temps d'échange entre les acteurs de la parentalité, mise en place d'une veille de données sur la petite enfance pour guider les parents de jeunes enfants, mise en place d'un tarif solidaire dans les transports,...

Le Conseil municipal valide :

- l'avenant 1 à la CTG afin de prendre en compte de l'activité de la Ludothèque du Choletais, le changement de gestionnaire pour l'activité de loisirs 8-11 ans pour le territoire du Vihierois et le rattachement de Loisirs Pluriel (Cholet) à l'ADAPEILA
- l'avenant 1 à la convention de coopération intercommunale ayant pour objet de préciser la double fonction de la Ville de Cholet et le calendrier de versement des financements
- la convention de partenariat avec l'ADAPEILA

Convention de renouvellement adhésion au conseil en énergie du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire

La commune renouvelle son adhésion au service de conseil en énergie proposé par le SIEMML pour un coût de 0,50 € par habitant et par an.

En 2022, la commune avait adhéré à ce service et la convention a pris fin le 30 septembre 2025. Durant ces trois ans, le conseiller en énergie a réalisé un inventaire de notre patrimoine et réalisé un bilan énergétique de chacun de nos bâtiments. L'isolation des combles de la salle Saint Jean a été réalisée et la rénovation énergétique et thermique des vestiaires du foot.

Des travaux sont encore envisageables sur les autres bâtiments communaux sur lesquels le SIEMML pourrait nous accompagner. Par ailleurs, avec l'installation prochaine des panneaux photovoltaïques sur le CTM et le foyer, l'accompagnement du SIEMML sera nécessaire pour la mise en place de l'auto-consommation collective.

Réforme des statuts du SIEMML

Le conseil municipal adopte la réforme des statuts du SIEMML. Elle est sans impact sur les compétences déjà transférées. Le but est de les rendre plus lisibles et mieux adaptées aux évolutions opérationnelles.

Interventions musicales dans les écoles 2025/2026

Le conseil municipal accepte de financer 1 heure hebdomadaire d'intervention musicale du Conservatoire du Choletais à l'école de Mazières pour un coût de 1760 €. Le projet déposé par l'école est sur le thème "Jouons ensemble en musique !" pour les classes de maternelle.

Création d'un emploi permanent d'animateur

Le conseil municipal vote la création d'un poste d'animateur à temps non complet (17,5/35ème) au poste de responsable de l'accueil périscolaire afin de nommer un agent inscrit sur liste d'aptitude de promotion interne. Les missions de l'agent sont inchangées.

Convention d'occupation d'un terrain - Supérette API

Une convention d'occupation d'un terrain privé de la commune est signée avec API Distribution. La redevance annuelle est fixée à 600 €. Une permanence pour la création des badges d'accès sera ouverte le mardi 14 octobre de 15 h à 17 h à la mairie. La supérette sera ouverte le 29 octobre à 9 h et inaugurée le même jour à 17 h. Une permanence pour les badges aura lieu sur place le 29 et le 31 octobre.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 7 novembre 2025 à 20 h 00

Le Conseil Municipal en bref depuis mai 2025

Motion du Conseil Municipal sur l'iniquité de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Dans le département, l'enveloppe globale de la DGF est passée de 208 227 000 € à 215 019 321 €, soit une progression de 3,26 %. Cependant, cette hausse est loin d'être uniforme. Notre commune subit une baisse de 11,27 % par rapport à 2024. En 2015, Mazières percevait une DGF de 100 € par habitant ; en 2025, elle n'en reçoit plus que 49.

Le Conseil Municipal dénonce l'iniquité croissante dans la répartition de la DGF en Maine-et-Loire entre les communes nouvelles et les communes isolées et demande à l'Etat une réforme urgente des critères de calcul de la DGF afin de mieux refléter la réalité économique, fiscale et démographique des territoires.

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération, sous réserve de la prise en compte des 4 observations suivantes :

- identification du domaine du Logis comme pouvant changer de destination vers du logement ou de l'hébergement touristique,
- prolongation de la centralité commerciale au sein des rues de la Forêt et du Bocage,
- correction de la zone urbaine vis-à-vis du périmètre actuel de la ZAC

Création d'emplois

Suite à une mutation d'un agent dans une autre collectivité, il est proposé de redistribuer ses tâches et de les diviser en plusieurs emplois distincts : un adjoint d'animation pour la pause méridienne à 5,44/35ème et un adjoint technique pour l'entretien des bâtiments à 20,5/35ème. Ces postes sont déjà pourvus.

Mise à jour de la voirie communale

Suite à la vente de la parcelle AA 405 (délibération du 04 juin 2021), le Conseil Municipal avait délibéré le 16 juin 2021 pour passer la partie haute du piétonnier reliant l'allée du Muguet au square du Douet en voie à usage partagé (piéton, cyclo, automobile), entre le 07 et le 09 square du Douet pour permettre la desserte de la parcelle. Une mise à jour de la voirie communale est nécessaire pour classer les 24 mètres linéaire de la voie dans le domaine public routier.

Dispositif argent de poche

Le Conseil Municipal a reconduit le dispositif "argent de poche" qui consiste à proposer aux jeunes de 15 à 17 ans la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées. Les interventions des jeunes candidats se sont faites par créneaux de 03 h 30, incluant 30 minutes de pause, la rémunération a été fixée à 15 € par créneau.

Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture de gaz naturel

La commune de Mazières-en-Mauges renouvelle son adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz coordonné par le SIEMML.

Effacement des réseaux rue du Bocage et rue de la Gagnerie

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'enfouissement des réseaux, la commune a fait appel au Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEMML) pour les derniers travaux d'effacement des réseaux aériens sur la commune, à savoir sur les rues du Bocage et de la Gagnerie. Le coût total de l'opération s'élève à :

- 143 027,64 € pour le réseau électrique
- 32 275,41 € pour l'éclairage public
- 37 283,51 € pour le génie civil télécom
- 1 466,30 € pour le diagnostic amiante/HAP
- 138,55 € pour le contrôle de conformité

La commune participe à hauteur de 72 665,09 €, tandis que le SIEMML prendra en charge 80 % des coûts liés aux réseaux basse tension et à l'éclairage public, soit 141 526,32 €.

Une redevance annuelle de 0,53 € par mètre linéaire sera versée à la commune par ORANGE pour l'occupation du domaine public.

Les travaux débiteront au mois de novembre 2025.

Décisions modificatives

Une décision modificative du budget principal et du budget ZAC du Pré de l'Ile ont été adoptées pour des virements de crédits entre chapitre. Elles n'entraînent pas de dépenses supplémentaires.

Les actualités communales, associatives et intercommunales

7/7 **VOTRE SUPER SUPÉRETTE** **NOUVEAU!**

Prix SUPERMARCHÉ

Api

Mardi 14 Octobre

Céline vous attend à la Mairie pour répondre à vos questions et éditer votre carte.

De 15h à 17h

Pensez à apporter votre pièce d'identité

Mazières en mauves

MAZIERES EN MAUGES (49)
SALLE SAINT JEAN

CONCOURS DE BELOTE

LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

19H15 : INSCRIPTIONS
20H00 : DEBUT DU CONCOURS

BUVETTE, SNACK
LOTS POUR TOUS

16.00 € par équipe

Organisé par :

 

Enquête publique sur le PLUi-H et les zonages intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales

Le PLUi-H, les zonages intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que l'abrogation des cartes communales de Cholet Agglomération, sont soumis à la consultation du public dans le cadre d'une enquête publique unique qui se tiendra du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre 2025

Messieurs Bertrand Monnet et Gérard Faligant, ainsi que Madame Annick Bidet composent la commission chargée de conduire cette enquête publique. Les commissaires enquêteurs accueilleront le public pour recueillir ses observations lors de permanences qui auront lieu dans les mairies listées en PJ.

Dans chacun de ces lieux, le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre destiné à recueillir vos observations, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant cette période, le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet urbanisme.cholet.fr ou sur la plateforme Préambules (<https://www.registre-dematerialise.fr/6634>) ou en suivant le QR Code figurant sur la carte.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un registre dématérialisé sécurisé est mis à disposition du public à l'adresse mail indiqué ci-dessus. Le public peut y déposer directement ses contributions et propositions. Les observations peuvent également être transmises par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6634@registre-dematerialise.fr.

Les contributions adressées par mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.



Broyage de vos branchages

Du 10 OCTOBRE au
29 NOVEMBRE 2025

GRATUIT

Inscription obligatoire

- sur cholet.fr
- par téléphone au 0800 97 49 49

OCTOBRE

Vendredi 10	13h30-16h30	LA TESSOUALLE	Déchèterie Le Pont Bertrand Route de Cholet
Vendredi 17	13h30-16h30	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	Déchèterie de l'Érivoire Route du May-sur-Èvre
Vendredi 24	13h30-16h30	VEZINS	Déchèterie des Humeaux - Route de Trémontaines
Samedi 25	9h-12h/13h-16h30	CHOLET	Parking Parc des Prairies - 3 Bd du Pont de Pierre

NOVEMBRE

Samedi 8	9h-12h/13h-16h30	LA TESSOUALLE	Déchèterie Le Pont Bertrand Route de Cholet
Samedi 15	9h-12h/13h-16h30	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	Déchèterie de l'Érivoire Route du May-sur-Èvre
Samedi 22	9h-12h/13h-16h30	VEZINS	Déchèterie des Humeaux - Route de Trémontaines
Vendredi 28	13h30-16h30	YZERNAY	Parking du Stade - Route de Somlaire
Samedi 29	9h-12h/13h-16h30	CHOLET	Le Cormier - Centre Technique des Déchets 8 rue Gustave Foullaron

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL
CHLORO'fil

Restaurant
EPHEMERE

SALLE ST JEAN
Mazières-en-Mauges

VENDREDI 24 OCTOBRE
2025 19H30

Réservation → **CHLORO'fil**
accueil@csichlorofil.fr
02 41 55 93 41

Places limitées : 50 couverts
En cas d'allergie, merci de le préciser à la réservation

MENU ADULTE 15 €
MENU ENFANT JUSQU'À 10 ANS 10 €

Option Végétarienne possible

Mazières-en-Mauges

Organisé par les jeunes de Mazières-en-Mauges

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Les aventures de Suzette ou la chronique d



Aujourd'hui, Suzette accueille sa voisine Marie pour prendre le thé, cela faisait si longtemps qu'elles n'avaient pas pris le temps de discuter ! Marie lui confie qu'il devient difficile pour elle de prendre du temps en dehors de la maison, car son époux est de plus en plus dépendant.

Cela l'inquiète, elle aimerait pouvoir s'accorder du temps pour elle afin de souffler, garder le contact avec ses amis et pouvoir continuer ses activités de loisirs...

Suzette lui conseille d'appeler le CLIC : une coordonnatrice pourra la renseigner sur les dispositifs destinés aux aidants : plateforme de répit et d'accompagnement, formations et actions gratuites pour les aidants, soutien psychologique... D'ailleurs, il y a plusieurs actions proposées dans les prochaines semaines, notamment la Journée Nationale des Aidants le 16 octobre. Marie remercie sa voisine et va contacter le CLIC !

...rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)

- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) :
réception uniquement sur RDV
ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
et le vendredi de 14h00 à 17h00.

- uniquement sur rendez-vous à Vihiers
(2 Rue du Comte de Champagne)
- ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34

clic.choletais@gmail.com

Site Internet : clic-igeac.org

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL
CHLORO'fil

Le CSI Chloro'fil recherche
4 à 6 bénévoles pour
Broyage végétaux.

Contactez nous
02.41.55.93.41
accueil@csichlorofil.fr

